



Le propriétaire ne fait pas les travaux prévus que faire

Par **JUJU27300**, le **07/04/2010** à **10:55**

Bonjour,

Locataire depuis septembre dernier, au moment de la signature du bail le propriétaire s'était engagé à faire différents travaux qui à ce jour ne sont toujours pas effectués.

Il m'a d'ailleurs demandé, pour que cela aille plus vite, de mettre le store velux indispensable dans la chambre et qu'il me rembourserai.

Je lui ai adressé la facture mais pas de réponse.

Je lui ai donc envoyé une lettre recommandée pour lui signaler que je déduisais le montant de cette facture sur mon prochain loyer et l'enjoindre à réaliser les travaux prévus d'autant que la salle de bain se dégrade....

Le courrier recommandé m'est revenu car il n'est pas allé le chercher.

Quels sont mes recours ?

Puis-je faire faire les travaux prévus et les déduire de mes loyers ?

Je ne souhaite pas être dans l'illégalité mais avoir le logement correspondant au loyer que je paye régulièrement.

Merci de votre aide.